MAIL EDITION.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

MAIL EDITION.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN. 1er AVRIL 1892. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI, 1er AVRIL 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Henry Sterb & Cie.—A leur salle d'encan No 86 rue du Canal. Un assortiment complet de Bottes et Souliers.

Le parti royaliste en France.

SON ATTITUDE A L'ÉGARD DE L'ENCYCLIQUE DU PAPE ET DU MANIFESTE DES CARDINAUX.

La *Correspondance nationale* passe pour être le moniteur officiel du parti royaliste : c'est là qu'il faut chercher la pensée de ses plus hauts représentants et de ses chefs reconnus. Il était donc intéressant de savoir comment elle apprécierait l'Encyclique du Saint-Père et le Manifeste des cardinaux. Un article qui vient d'y paraître, et qui—dit le *Journal des Débats* du 19 mars—a, lui-même, toutes les allures d'un Manifeste, répond à cette curiosité. On commence par y affirmer que les conseils du Pape et des cardinaux seront "accueillis avec déférence par les monarchistes, qui sont en même temps des catholiques", et que ceux-ci, "dans la pratique, sont disposés à en tenir compte." Cette déclaration une fois faite pour la forme et du bout des lèvres, il faut voir ce qu'on entend par là. Il y a dans tout le document un effort sensible pour confondre à tout prix les catholiques et les monarchistes. Le Pape, on le sait, a écrit son Encyclique pour établir nettement une distinction entre les uns et les autres, le rédacteur de la *Correspondance nationale* a écrit son article pour rétablir la confusion. S'il admet que quelques catholiques peuvent n'être pas monarchistes et quelques monarchistes n'être pas catholiques, on sent bien que cette concession ne tire pas à conséquence ! En fait, les deux expressions s'appliquent pour lui aux mêmes personnes, et, ajoute-t-il, d'ailleurs, "il n'en pouvait être autrement alors que dans le passé la cause de la Monarchie et celle de l'Eglise ont toujours été en France si étroitement unies". Au surplus, les deux causes ont à ses yeux un caractère également sacré, et il n'hésite pas à dire, en parlant des "convictions et des préférences intimes" des royalistes, que "c'est là un domaine réservé non moins respectable que celui de la conscience". Le Pape sera sans doute surpris, peut être choqué de cette assimilation : nous voilà, en effet, aux antipodes de l'Encyclique, et jamais le trône n'avait été accolé à l'autel d'une main plus hardie.

"Monarchistes nous sommes et monarchistes nous resterons", a dit le comité royaliste et catholique de la Haute-Garonne. Tel est le programme que la *Correspondance nationale* conseille à tous les comités du même genre. Le ton du journal n'est pas seulement résolu, il est impérieux, il est presque menaçant. S'adressant aux hommes politiques qui semblent vouloir prendre la tête et la direction du mouvement catholique, ils comprendront assurément, dit-il, qu'il y a derrière ces manifestations des personnalités considérables et des volontés arrêtées, dont il leur serait impossible de ne pas tenir compte". C'est fort bien ; mais le Pape aussi est une personnalité considérable : peut-être même l'est elle encore plus que celle dont s'inspire la *Correspondance nationale*. Le Pape aussi a une volonté arrêtée, et dont il serait impossible aux catholiques de faire abstraction. Que feront-ils donc entre Léon XIII, qui ne se contente pas de leur conseiller, mais qui leur ordonne de ne pas mêler la cause de la religion à celle de la monarchie, et les royalistes qui les sollicitent et les tirent violemment en sens inverse ! La *Correspondance nationale* ne fait qu'une concession, à savoir qu'il convient de se placer sur le "terrain légal," comme on l'a fait en 1885, comme on l'a fait en 1889, car, dit elle, nous n'avons "jamais eu l'intention de faire appel à l'insurrection." Mais, sauf cette réserve, rien du vieux programme n'est abandonné. Si on en élimine provisoirement quelques articles, c'est un "sacrifice momentané." On ne renonce d'ailleurs à aucune espérance et on revendique hautement la faculté de "préparer la transformation de ces espérances en réalité." Pour cela, l'union des catholiques et des monarchistes est nécessaire ; une organisation commune est indispensable. La *Correspondance nationale* ne méconnait pas que cette organisation "à la fois politique et religieuse," présente certains périls, mais elle déclare, avec une sorte d'ingénuité, qu'elle ne veut pas "y insister aujourd'hui," et elle insiste de préférence sur l'avantage "de préparer et de conduire au combat des troupes qui, faute d'être encadrées, pourraient rester inertes et désarmées." La coalition des royalistes et des catholiques doit donc se réformer au plus vite et chercher un terrain où les deux "organisations viennent se prêter un mutuel appui."

C'est là un démenti, presque un défi jeté à l'Encyclique du Saint Père. On affirme que les catholiques ne peuvent pas se passer des monarchistes : il serait, croyons-nous, plus vrai de dire que les monarchistes ne peuvent pas se passer des catholiques, et les sommations hautaines du nouveau Manifeste viennent moins d'une confiance orgueilleuse que d'un désespoir irrité. Nous ne nous sommes jamais fait illusion, et certainement le Pape ne s'est pas trompé davantage sur l'accueil que rencontrerait son Encyclique auprès des chefs du parti monarchique ; mais combien sont-ils, ou plutôt combien sont leurs soldats ? Le Saint Père, nous en sommes convaincus, s'est inspiré, avant tout, d'une pensée chrétienne : Rendez à César, a-t-il dit, ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ; il n'a pas voulu mêler les intérêts des âmes qui lui sont confiées à des conflits purement terrestres. Toutefois, il est permis de croire qu'il a calculé les chances engagées dans ces conflits, et qu'il a reconnu l'impuissance tous les jours croissante des monarchistes parmi nous. Rien n'est plus faux de dire, comme le fait la *Correspondance nationale*, que la plupart des catholiques sont restés attachés au trône renversé de nos rois ou de l'empereur. Si cela est vrai, ou du moins peut encore sembler vraisemblable dans certaines classes de la société, il suffit de sortir de quelques villes et de regarder ce qui se passe dans l'immensité des campagnes pour se convaincre du contraire. Beaucoup de nos paysans vont à la messe, ont conservé leurs habitudes religieuses, mais ils sont pour le gouvernement établi, et ils votent avec ensemble pour les candidats républicains. Quand le curé cherche à peser sur la liberté de leurs suffrages, ils votent pour des candidats radicaux. Le parti monarchique se réduit de plus en plus à un état-major sans armée.

L'Encyclique du Pape accélérera ce travail de détachement qui éloigne des anciens partis les électeurs jusqu'ici hésitants et les rapproche de la République. Il était bien facile de prévoir que l'effet produit par ce document sur les chefs du parti royaliste, serait nul, ou même qu'il n'amènerait chez eux que du dépit et de la colère. Mais qu'importe ? C'est l'effet produit sur les masses profondes du suffrage universel qui est seul intéressant. Il fallait dire,—et qui pouvait le faire avec plus d'autorité que le Pape ?—que la République était un gouvernement aussi légitime qu'un autre, et que tous les catholiques devaient aujourd'hui s'y soumettre. Le Pape ne pouvait pas condamner dans l'intimité des cœurs les autres croyances politiques ; il n'a pas interdit aux royalistes et il ne pouvait pas leur interdire de rester royalistes, mais il a ordonné aux catholiques de rester en dehors de toutes menées qui auraient pour objet de changer la forme du gouvernement. Sa parole a été entendue jusque dans nos derniers villages ; en sera-t-il de même des objurgations de la *Correspondance nationale* ? Sans doute, nous ne savons pas encore dans quelle mesure les conseils ou les ordres du Saint Père seront obéis, mais nous serions bien surpris si un article de la *Correspondance nationale* pouvait, en quoi que ce soit, les empêcher de l'être.

Preston's Hed-Ake—guérira tout mal de tête en 15 minutes. Il guérit les maux de tête, nul autre mal.

LOUISIANE.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 26 mars :

Nous avons eu, cette semaine, beaucoup trop de pluie pour les récoltes, mais les bois de flottaison en ont profité.

—Les excursionnistes de dimanche, venant de la ville, augmentent rapidement en nombre.

—Les travaux sur l'embranchement de Mandeville, avancent rapidement ; ils seront achevés dans quelques semaines.

—Nous apprenons que le quai et l'entrepôt du steamer *New Camelia*, à Mandeville, ont été détruits par le feu, jeudi dernier.

—La nouvelle église catholique sera achevée dans peu de jours ; elle sera consacrée par l'archevêque, le 1er mai, c'est-à-dire le deuxième dimanche après Pâques.

—Le froid de la semaine dernière a, dit on, détruit entièrement la récolte des poires et des pêches, ainsi que les légumes précoces, dans toute l'étendue de la paroisse. On devra semer, de nouveau, ces derniers. Quant aux fruits, il faut se résigner à s'en passer, cette année.

—La jolie goëlette *Coquette*, capitaine John Milloit, est partie de Madisonville, jeudi dernier, pour Tuxpan, Mexique, avec 50,000 pieds de bois de construction provenant de la scierie Hisser et Cie., et quelques tonnes d'autres marchandises. Bonne chance à la goëlette.

—La chasse, cette année, tire à sa fin. Du 15 avril jusqu'au 15 octobre, il est interdit de tuer les daims, les canards sauvages et les perdrix, dans notre paroisse—par conséquent, la venaison sera absente de nos tables, à partir du 15 du mois prochain.

—M. Herman Schultz, membre du jury de police de notre ward, a achevé plusieurs ponts entre Covington et Madisonville. Trois d'entr'eux ont 40 pieds de long ; celui qui est jeté sur le Tchefuncta, a une longueur de 110 pieds. Le pont Goodbee, sur le Bogue Falaya, a 147 pieds de long ; il a été reconstruit également.

Maintenant, les voyageurs peuvent traverser ces courants d'eau, en parfaite sûreté.

L'*Entreprise*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 26 mars :

Sur l'habitation Alice M., paroisse Ste-Marie, M. Antoine Moresie va planter 100 acres de cannes et 150 acres de riz. La canne sera vendue, à la tonne, à M. Delgado, d'Albania.

Jeanerette, à elle seule, a jeté plus d'un demi-million dans les manufactures. Nos marchands ont des assortiments qui montent de $1,500 à $30,000, y compris les articles généraux de commerce, ceux d'épicerie, de fantaisie et de bimbeloterie.

Le *Courrier*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 26 mars :

La création du "Trust" du riz a éveillé bien des inquiétudes dans nos campagnes, et l'on cherche, partout, à lutter contre lui. Crowley, Jennings, Welsh, Lake Charles et autres localités de l'intérieur, peuvent, dans des conditions fort avantageuses, établir des moulins à riz.

Un moulin d'une vaste capacité fera de bonnes affaires, à Lac Charles—dit l'*American*, de la paroisse Calcasieu. Pourquoi envoyer nos riz à plus de 100 milles de distance, à des prix onéreux, pour les y faire nettoyer, à des prix plus onéreux encore, quand nous pouvons faire la besogne, sur place, à très bon marché ? Pas de frais de transport, de camionnage, d'emmagasinage. Que si l'on ne peut trouver de capitalistes pour fournir les fonds, il est facile de s'entendre entre planteurs et, de se cotiser afin d'obtenir la somme voulue.

Le *Protector*, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemine, du 26 mars :

Les froids de la semaine passée ont fait un mal immense aux jardins et aux arbres fruitiers.

Sur la rive gauche, la récolte des oranges est complètement détruite. Un grand nombre de jeunes arbres sont tués. Chose étrange ! Sur la rive droite, aucun dégât ; pas une fleur n'a été atteinte.

Les pêchers, les pruniers sont couverts de fleurs ; le froid ne les a pas touchés.

Une grande quantité de légumes ont été détruits dans les jardins. Quant aux pommes de terre, il n'y en aura pas une seule.

Dans nos environs, les jardiniers seront obligés de faire un nouvel ensemencement, pour avoir des légumes, des concombres, des melons ; les feuilles tendres ont été comme rôties.

Là où les orangers n'ont pas été attaqués, il y en aura une superbe récolte.

—En réponse à un correspondant qui lui demande quelle est la meilleure contrée pour la production des oranges, le *Western Rural*, de Chicago, recommande la Floride, avant tout. Nous ne sommes pas de cet avis.

Nous avons passé sept ans dans la région des orangers de la Floride ; nous y avons été attiré par des rapports exagérant les avantages de cet Etat. La vérité, c'est qu'il n'y a qu'une petite partie de cet Etat qui donne de bonnes et belles oranges. Les pinières n'en fournissent que de qualité inférieure, et qu'il est difficile de placer sur le marché. Les oranges de la Louisiane sont même supérieures à celles de la fameuse Rivière Indienne, qui a fait la réputation de la Floride.

Les terres de la Louisiane, spécialement celles de la paroisse Plaquemines, produisent des oranges de première qualité, qui n'ont pas de rivales au monde. Ces terres sont riches ; elles n'ont même pas besoin d'engrais, ce dont ne peut se passer le producteur de la Floride, et ce qui lui coûte cher ; ajoutons à cela, qu'ici, on n'expédie pas les oranges comme là-bas. On ne se donne pas la peine de les cueillir, de les ramasser, de les essuyer, de les emballer, de les expédier. On vend le fruit sur l'arbre, alors qu'il est encore en fleurs ; on échappe ainsi aux spéculations, qui ne sont pas toujours parfaitement honnêtes, du commissionnaire. Nous avons plus de facilités de transport qu'en Floride, les marchés sont plus près, et les prix sont égaux à ceux des autres Etats.

D'ailleurs, la terre est bon marché, parmi nous et la population, éminemment hospitalière.

Le *Democrat*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 26 mars :

Enfin, après 3 ans d'efforts constants, nous allons avoir un chemin de fer qui traversera la belle et fertile région de Vermilion. Tout est prêt ; il n'y a plus qu'à obtenir, partout, le droit de passage. Nous ne prévoyons aucun obstacle sérieux à l'exécution de l'entreprise ; par conséquent, nous pourrons voir bientôt les trains sillonner nos belles prairies et porter sur le marché les produits de nos agriculteurs.

Il n'y a pas au monde de contrée plus délicieuse, plus salubre que notre paroisse. Le maïs, la canne, le coton, le riz y poussent à merveille. Il y a ici place pour des milliers d'immigrants. Ce qui les a empêchés, jusqu'aujourd'hui, d'y affluer, c'est le manque de voies de communication et de transport. La construction d'un chemin de fer fera disparaître toutes ces difficultés, et les étrangers pourront venir s'établir aisément parmi nous.

La Nouvelle-Ibérie et Abbeville sont deux localités sœurs, qui profiteront également de cette construction. Il n'en faut pas davantage, pour transformer la région que nous habitons.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 26 mars :

Le puits que l'on creusait pour la Compagnie des Waterworks, a été achevé, la semaine dernière. Il a été creusé par la Compagnie Hart. On a obtenu un jet d'eau pure, claire, abondante. Cette abondance sera encore augmentée, si l'on sait se procurer une pompe puissante. On est en train de construire la tour. Ce dernier travail sera terminé, sous peu.

Les enfans en dentition.—Le sirop Delabarre pour la dentition soulage immédiatement les enfans qui souffrent. Quelques gouttes en sont passées sur les gencives calmeront la douleur et diminueront l'enflure de même qu'elles faciliteront le percement des dents sans souffrance. Mères, soignez vos bébés ; ne les laissez pas souffrir. 200 doses pour 60 sous.

LADIES Needing a tonic, or children who want building up, should take BROWN'S IRON BITTERS. It is pleasant to take, cures Malaria, Indigestion, Biliousness and Liver Complaints.

LES

TRIBUNAUX COMIQUES.

L'ÉCRIVAIN PUBLIC.

De même que certaines races d'animaux, il est des industriels qui disparaissent : ainsi les carlins et les écrivains publics. Seulement, les carlins délaissés, pendant un demi siècle, par la mode, recommencent, aujourd'hui, à montrer leur museau noir, tandis qu'avec l'instruction obligatoire, l'écrivain public ne sera bientôt plus qu'un souvenir. La disparition récente et inexpliquée de l'unique survivant des scribes du Palais de justice, a pu même faire croire que le dernier écrivain public de Paris venait de s'éteindre ; ses quatre-vingt six ans rendent, d'ailleurs, sa mort au moins vraisemblable, mais, enfin, on n'en est qu'aux conjectures.

Quoi qu'il en soit, rassurez vous, cuisinières illettrées, pétitionnaires de plus d'ambition que de style, enfants du peuple, inaptes à exprimer, en lignes brûlantes, les transports de votre cœur épris, il reste encore une plume exercée au service de tous les intérêts, de toutes les tendresses, de toutes les colères ; une plume que n'arrêtent ni les formules d'une supplique aux grands de la terre, ni les cruautés ironiques des amants trahis, ni les sophismes corrupteurs d'un client à l'innocente qu'il convoite.

Cette plume, c'est celle de Frusquet. Ce sont même ses aptitudes d'une variété infinie, qui lui ont permis de se faire, l'interprète de deux amoureux, puis l'avocat des deux parties devenues ennemies, et ce dans l'ignorance de celles-ci qu'elles eussent le même traducteur de leurs pensées tour à tour tendres et hostiles.

Or, il y avait gros à parier, qu'un jour ou l'autre, nos deux amants brouillés se rencontreraient chez leur mutuel secrétaire ; c'est, en effet, ce qui arriva, et le petit procès correctionnel ci-après va nous apprendre ce qui résulta de cette rencontre.

Disons, d'abord, que les prévenus sont les deux clients de l'écrivain public Frusquet : Louis Lapompe et Céline Talon.

Frusquet n'entre pas dans de grands développements : Mademoiselle, dit-il, m'a griffé comme une furie, et monsieur m'a donné une gifle énorme, dans mon propre bureau.

M. LE PRÉSIDENT.—Mais pour quelle raison ? Il vous a dit quelque chose en vous donnant cette gifle ?

FRUSQUET.—Oui ; il m'a dit : Si tu n'as pas de monnaie, garde tout ! (*Rires*)

M. LE PRÉSIDENT.—Je vous demande pour quel raison il vous a frappé ?

FRUSQUET.—Parce que je lui ai fait sa correspondance, ainsi qu'à mademoiselle. J'ai écrit ce qu'ils m'ont demandé ; ça les a mis en colère : ça n'est pas de ma faute.

LAPOMPE.—Au contraire, que ça l'est en plein ; à preuve, messieurs, vous allez voir : Je lui demande d'abord : une déclaration d'amour, combien que ça coûte ? Il me dit : ça dépend, faudrait savoir si la demoiselle est vertueuse. Je lui réponds : Oh ! ce qu'il y a de plus fleur d'oranger. Là-dessus, il me dit : alors, du moment qu'elle a de la vertu, et c'est pour le bon motif, la déclaration coûte 20 sous ; si c'est simplement pour la rigolade, c'est 1 fr. 50 (*rires*).

FRUSQUET.—C'est tout naturel. Il est certain que la lettre est plus difficile à faire, et c'est pour cela qu'on emploie des mots qui coûtent 10 sous de plus.

CÉLINE.—Oui, mais M. Lapompe, qui est honnête, a répondu qu'il voulait se marier avec moi, et que, par la chose de l'écrivain, il ne voulait plus s'épouser avec moi.

LAPOMPE.—C'est si tellement vrai, que je lui répondis : c'est pour le mariage, mais, faites-moi tout de même une lettre de 30 sous pour que ça soit tapé. Il me l'a donc faite, et que je n'ai pas regretté mes 30 sous ; c'est pas pour dire, mais ça y était ! même que quand il m'a lu ça, il s'est trouvé que j'avais un amour bien plus considérable que je croyais, que jamais on n'avait vu un amour pareil ; seulement qu'il disait que je ne mangeais plus, que je ne dormais plus. Ça, c'était pas vrai, mais que j'étais bien content tout de même qu'il le dise.

CÉLINE.—Et, que moi, quand j'ai lu la lettre, ça m'a si bouleversée, que j'en ai pleuré toute la nuit, et que j'ai été chez l'écrivain dont je ne savais pas que c'était lui qui avait fait ça, et qu'il me l'a pas dit, et qu'il m'a fait ma réponse.

LAPOMPE.—Qui devait être au moins de 30 sous aussi ?

CÉLINE.—Juste, mais je ne les ai pas regrettés.

LAPOMPE.—Ah ! messieurs, quand j'ai lu ça !.... non, voyez-vous, c'était superbe.... et qu'elle me disait de la fréquenter, mais simplement pour le mariage. Pour lors, je vas chez mademoiselle et je lui dis que ce n'était pas pour autrement. Seulement que ça l'a été tout de même sans y penser, mais que ça n'empêchait pas le mariage de ma part, et que, le lendemain, je tombe d'un omnibus et que me v'là quinze jours à l'hôpital, et que quand je retourne chez moi, je trouve des lettres d'horreur de ma prétendue, qu'elle m'écrivait.

CÉLINE (*pleurant*).—C'est l'écrivain qui m'a dit : Il vous a lâchée, il faut lui dire des infamies. Celle-là ne m'a coûté que 20 sous, mais dans le moment je ne les ai pas regrettés ; c'est quand je me suis trouvée avec M. Lapompe chez l'écrivain qui était en train de m'écrire que j'étais une gourgandine, une petite salété, une fille de trottoir....

LAPOMPE.—Naturellement que j'étais furieux après mon affaire de l'omnibus d'être traité comme le dernier des galopins.

M. LE PRÉSIDENT.—Oui, nous comprenons ; vous vous êtes expliqués ; de là votre colère contre l'écrivain public.

FRUSQUET.—Si j'avais eu moins de talent....

Le Tribunal condamne les deux amoureux chacun à 25 francs d'amende.

C'est un petit accroc à leurs revenus, mais comme il y en avait déjà un au capital de la fiancée, l'addition est très secondaire.

JULES MOINAUX.

LE TESTAMENT DE M. GIRODOT, EN FRANCE.—Disons, de suite, que l'on comprend le mécontentement des héritiers de feu Girodot.

A leur place, dame ! on agirait comme ils agissent.

M. Girodot, notable industriel, récemment décédé, a laissé, par testament, la petite somme de cinq millions à l'Etat ; de plus, il lègue, au musée du Louvre, une magnifique collection de faïences anciennes évaluée à un autre million.

Au total, 6 beaux millions.

Aussi, les héritiers de feu M. Girodot font-ils un procès pour faire annuler les dispositions dernières du *de cujus*.

La marine anglaise.

Nous lisons, dans la *Liberté* :

L'*Indépendance belge* a terminé la série d'articles dus à un officier de la marine anglaise, et tendant à démontrer que les forces navales de la Grande-Bretagne ne sont plus en rapport ni avec celles des puissances dont l'antagonisme est à redouter, ni avec l'étendue de son empire, ni avec les dépenses inscrites au budget. Le commodore Charles Napier, pendant dix ans, de 1843 à 1853, s'était fait une spécialité de démontrer la faiblesse de la flotte anglaise. Beaucoup de ces prévisions ont été justifiées en Crimée, où l'Angleterre fit une piètre figure sur la terre et sur l'onde. Le collaborateur accidentel du journal belge a l'argumentation spécieuse : ainsi, il reproche à l'amirauté de ne renforcer la flotte que de 70 embarcations, de 1889 à 1894, tandis qu'elle en avait acquis 151 de 1884 à 1888 ; mais il oublie de dire que de 1884 à 1888, figurent 100 numéros sans importance, tandis que, de 1889 à 1891, on compte 10 cuirassés au lieu de 5, et 29 croiseurs de seconde classe au lieu de 3. La qualité compense la quantité. Le même écrivain prétend que la France a reconnu la suprématie de l'Angleterre dans la Méditerranée en plaçant l'escadre française à Navarin sous le commandement de l'amiral anglais. Au début de l'entreprise, il fut convenu entre la France, l'Angleterre et la Russie que, partout où les alliés auraient à opérer en commun, le commandement appartiendrait à l'officier le plus ancien en grade. Or, comme sir Thomas Codrington était plus ancien en grade que M. de Rigny, pour la France, et M. de Heiden, pour la Russie, ce fut l'Anglais qui prit le commandement. Les deux armées et les deux flottes ont combattu plus tard côte à côte en Crimée, et l'Angleterre eût été mal venue à y réclamer la prépondérance."

Les maux de tete seulement.—Le Preston's Hed-Ake guérira tout mal de tête nerveux, bilieux ou névralgique en 15 minutes. Il est garanti comme guérissant ces maux, pas d'autres.

TÉLÉPHONE.................. 479.

F. LAUDUMIEY,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

No 175 RUE DU BAYOU, Près Remparts.

Voitures pour mariages, soirées, etc.

21 fév—1an

MILTENBERGER.—Décédé, en France le 31 mars 1892, GEORGE MILTENBERGER, de la Nlle-Orléans, fils d'Alphonse Miltenberger et d'Odile de Marigny.

CASTAING.—Décédé jeudi, 31 mars, à 11 heures et demie du matin, à l'âge de 8 mois, ALEXANDRE WILLIAM, fils d'ARMAND CASTAING et de LOUISE THIELE BOREL. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à son enterrement qui aura lieu cette après midi, à 4 heures. Le convoi partira de la demeure des parents rue Claiborne, 291, près Esplanade.

CRUZAT.—Décédée hier jeudi, 31 mars, à 11 1/2 P. M., MARIE EULALIE CRUZAT, âgée de 62 ans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de la famille sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, 1er avril, à 4 1/2 P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, 132 rue Kerlerec entre Marais et Villeré.

TO-KALON ! TO-KALON !

Ne buvez rien autre chose, mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE, SEUL AGENT, 129 rue Royale, coin Toulouse.

6 jui—

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands—No 104 rue du Canal Nouvelle-Orléans, 19 mars 1892. L'élection annuelle des directeurs, qui devront servir pour le terme prochain aura lieu aux bureaux de cette compagnie, LUNDI, 4 avril prochain, de 11 A. M. à 2 P. M.

J. MONTREUIL, Secrétaire.

31 mars—au 4 avril inc

J. HASSINGER, Président. J. E. MERILH, Vice Président.

RAPPORT TRIMESTRIEL

—DE LA—

Banque d'Epargnes Germania,

NO. 51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 31 mars 1892.

ACTIF.

Actions et bons		$371,216 00
Prêts garantis par propriétés foncières		261,268 75
Prêts à échéances (garantis par collatéraux)		167,368 02
Prêts sur demande (garantis par collatéraux)		824,703 33
Dépenses courantes et taxes payées		3,738 63
Meubles et installations		750 00
Comptant	$215,572 59	
Items comptant	6,213 72—	221,786 31
		$1,851,831 04

PASSIF.

Capital payé	$100,000 00
Profits non divisés	103,579 47
Intérêts acquis	21,848 72
Dû à 5,408 déposants	1,626,362 85
Dividendes non payés	40 00
	$1,851,831 04

Je certifie que le rapport ci-dessus est une copie vraie et correcte de l'état de situation.

G. AD. BLAFFER, Caissier.

Assermenté pardevant moi, ce 31me jour de mars 1892.

W. O. HART, Notaire.

Correct—Attesté : A. VIZARD, J. E. MERILH.

1er avril—3f

Le Steamer New Camelia

A recommencé ses voyages réguliers à Mandeville, Lewisburg et Madisonville. Voir le tableau régulier des heures d'arrivée et de départ.

W. G. COYLE & CO., Agents.

30 mars—3f

Réclamations d'Assurances et autres.

Le soussigné se charge d'établir et de présenter en bonne forme toutes réclamations pour PERTES MARITIMES, FLUVIALES OU PAR INCENDIE.

Il importe à l'assuré de présenter ses réclamations d'une manière régulière pour éviter les déchéances quelquefois fatales qu'une simple négligence peut entraîner, et aussi pour faciliter un règlement.

Attention donnée aux pertes contestées ainsi qu'à toutes réclamations devant les Cours d'Amirauté des Etats-Unis.

PAUL FOURCHY. No 3 1/2 rue Carondelet.

30mars—7f

Bureau de la Compagnie du New Orleans City and Lake Railroad.—No 102 rue du Canal (deuxième étage) Nlle-Orléans, 27 mars 1892.—A une assemblée régulière du Board de Directeurs, qui a eu lieu le 9 courant, un dividende trimestriel de une piastre soixante-quinze cents par action a été déclaré, payable le et après le 11 avril 1892.

Le livre de transfert sera fermé à partir du 1er avril jusqu'au 11 courant.

C. W. BREDOW, Secrétaire.

27 mars—jusqu'au 11

Germania Savings Bank.—Nouvelle-Orléans, 9 mars 1892.—A une Assemblée du Bureau de la Direction tenue ce jour, par un vote unanime M. J. Hassinger a été élu Président en place de M. H. Zuberbier, décédé ; M. J. E. Merilh a été élu Vice-Président, et M. F. M. Ziegler a été élu Directeur.

G. A. BLAFFER, Caissier.

10 mars—

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer Orléans.—Coin des rues White et Laharpe.—Nlle-Orléans, 24 mars 1892.—A une assemblée mensuelle régulière du Board des Directeurs de cette compagnie qui a eu lieu le 14 courant, un dividende de deux (2 0/0) pour cent sur le fonds capital a été déclaré sur ces recettes des derniers trois (3) mois payable le et après le 4 avril 1892.

Le livre de transfert sera fermé pendant Dix (10) jours avant la date fixée pour le paiement du dividende.

Le Dividende sera payé de 9 h. A. M. à 1 h. P. M.

F. COUGOT, Secrétaire.

20mars—11f

Salsepareille d'AYER

Elle en a guéri d'autres, elle vous guérira.

Êtes-vous incommodé par la perte de l'appétit, les nausées, la bile, le mal de tête, l'haleine infecte ou un goût amer dans la bouche ? Êtes-vous agité et nerveux ? Avez-vous des assoupissements, des étourdissements, une sensation de malaise général, une langueur continue, un dérangement complet du système ? Ce sont des symptômes d'un sang impur, lesquels ordinairement se manifestent dans

La Saison du Printemps

et pour lesquels la Salsepareille **d'AYER** est la Meilleure, la Médecine Supérieure. La reclusion pendant l'hiver, dans des chambres, des ateliers et des bureaux pauvrement aérés ou trop échauffés, l'excès de nourriture animale et le manque d'exercice en plein air ont empoisonné votre sang. C'est ceci qui cause la Perte des Forces, la Lassitude, l'Insomnie et la Dyspepsie ; les Boutons, les Clous, les Pustules, les Yeux Chassieux, le Mal aux Yeux et autres variétés de maladies de peau. Dans tous les cas pareils prendre de la Salsepareille **d'AYER.** Elle stimulera salutairement tous les grands organes du corps à expulser les poisons qui obstruent votre sang ; elle aiguisera votre appétit, et régularisera votre foie et vos intestins ; elle vaincra cette sensation de malaise, débarrassera votre peau des maladies éruptives, rendra votre marche plus légère, vos yeux plus brillants, votre esprit plus clair, et vos membres et votre corps plus forts. Elle vous préparera pour le temps chaud de l'été mieux qu'aucun autre remède ne pourrait le faire. Pour les Scrofules, l'Eczéma, le Catarrhe Chronique, le Rhumatisme ou pour n'importe quelle autre maladie causée par un sang impur, prendre de la Salsepareille **d'AYER. NE MANQUEZ POINT** de vous procurer *celle* **d'AYER.**

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district

1er nov90—1 an—mer.jeu.dim

LEON GODCHAUX, Toutes sortes de genres —POUR LE— PRINTEMPS SONT PRÊTS. MIEUX QU'AVANT.

81-85 Rue du Canal, Nlle-Orléans, Lne. Plus bas que jamais auparavant

Notre propre confection à un seul profit, celui de la manufacture.

1er déc—91—1 an—dim mer jeu

VENEZ VOIR

A quel bon marché nous vendons les beaux pianos sauvés de l'incendie !

PHILIP WERLEIN,

156 rue du Canal, entre Baronne et Carondelet.

21 fév—3 o—dim mer jeu

ETABLIE EN 1782.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU : 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.

Plus de $11,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. B. Lyman, Prés. G. W. Sentell, Vice-Prés. Chas. E. Rice, Sec.

1er 92—1 an

TAPIS ! TAPIS ! TAPIS !

NATTES ! NATTES ! NATTES !

Stores ! Stores !

Et Magnifiques Papiers Peints pour Tapisserie,

CHEZ LEVY,

RUE DU CANAL.

Nous prenons plaisir à annoncer à nos amis et clients que nous sommes prêts maintenant à faire voir notre nouveau stock d'articles ci-dessus mentionnés qui, en beauté et en variété, n'a jamais été excellé. Nos modèles de Tapis Moquette sont superbes, et surpassent tout ce qu'on a jamais vu. Nous appelons particulièrement l'attention sur nos Tapis de double largeur, pour lesquels nous ne chargeons pas plus en proportion que nous ne faisons pour ceux de simple largeur.

On ne sait peut-être pas généralement que nous ne vendons pas seulement des PAPIERS PEINTS, mais que nous nous chargeons aussi de les poser, et c'est pour cela que nous avons fait venir le meilleur artiste disponible dans ce genre. Aux personnes intéressées on fera voir les spécimens de notre travail.

LEOPOLD LEVY, 132 RUE DU CANAL.

Les ordres de la campagne reçoivent la plus prompte attention. 13sept1891—1an—DMaJ

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

HORLOGERS, BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE DIAMANTS, MONTRES, PENDULES, ARGENTERIE, BIJOUTERIE, JUMELLES, &c.

Montres soigneusement réparées et mises en parfaite état. Joaillerie de tous genres faite sur commande et réparée.

Les ordres de la campagne seront l'objet de l'attention toute spéciale de la maison.

1er sept 91—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago	$3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston	$1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire

12 nov—91—1 an

CONTINENTAL INSURANCE CO. OF NEW YORK,

—A UN—

Capital payé de	$1,000,000 00
Réserve pour les assurances actuelles	3,161,023 47
Surplus net	1,645,761 94
Surplus pour les détenteurs de polices	2,645,761 94
Actif brut	5,806,784 71

La compagnie fait des affaires rigoureusement en conformité avec les lois de l'Etat de New York, et émet des Polices sur le fonds de sûreté. Un fonds spécial pour la protection des détenteurs de police qui ne peut affecter une grande conflagration.

Elle a payé plus de vingt sept millions de pertes et est plus forte que jamais. Prenez une police à cette compagnie et vous vous sentirez plus en sûreté qu'avec celle d'une compagnie quelconque de la Nouvelle Orléans qu'un incendie anéantira. Les pertes sont ajustées et promptement soldées. La meilleure et la moins chère. Pour conditions et taux (les taux plus réduits garantis) s'adresser

JAMES PREVOST, Agent.

135 rue Gravier, Nouvelle-Orléans, Lne.

27 fév—1 an—dim

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. Nouvelle-Orléans, 17 mars 1892.

EN VERTU et par autorité d'une proclamation émise par Son Excellence Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée du 26 février 1892, ordonnant qu'une élection ait lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, le MARDI après le troisième Lundi du mois d'avril 1892 savoir :

Le Mardi, 19 Avril, A. D. 1892.

De 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour les objets suivants, à savoir :

1° **Elire les membres de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane** pour représenter les districts sénatoriaux et les districts représentatifs ci après désignés de la Ville de la Nouvelle-Orléans, pour le terme de quatre années, savoir :

Sénateurs.

Deux Sénateurs du Premier District Sénatorial composé du Huitième et du Neuvième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans et des paroisses St-Bernard et Plaquemines.

Deux Sénateurs du Second District Sénatorial, composé du Quatrième, du Cinquième, du Sixième et du Septième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Troisième District Sénatorial composé du Troisième ward de la ville de la Nouvelle Orléans de la paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Quatrième District Sénatorial, composé du Second et du Quinzième ward (rive droite) de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Cinquième District sénatorial, composé du Premier et du Dixième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.

Deux Sénateurs du Sixième District sénatorial, composé du Onzième, du Douzième du Treizième du Quatorzième, du Seizième et du Dix-septième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.

Représentants.

Premier District Représentatif, Premier ward—Un Représentant.

Second District Représentatif, Second ward—Deux Représentants.

Troisième District Représentatif, Troisième ward—Trois Représentants.

Quatrième District Représentatif, Quatrième ward—Un Représentant.

Cinquième District Représentatif, Cinquième ward—Deux Représentants.

Sixième District Représentatif, Sixième ward—Un Représentant.

Septième District Représentatif, Septième ward—Deux Représentants.

Huitième District Représentatif, Huitième ward—Un Représentant.

Neuvième District Représentatif, Neuvième ward—Deux Représentants.

Dixième District Représentatif, Dixième ward—Deux Représentants.

Onzième District Représentatif, Onzième ward—Deux Représentants.

Douzième District Représentatif, Douzième ward Un Représentant.

Treizième District Représentatif, Treizième et Quatorzième wards—Un Représentant.

Quatorzième District Représentatif, Seizième et Dix-septième wards—Un Représentant.

Quinzième District Représentatif, Quinzième ward—Un Représentant.

2° **Elire un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'Etat, un Avocat-Général, un Trésorier d'Etat, un Auditeur des Comptes publics et un Surintendant de l'Education Publique**, tous pour le terme de quatre années.

3° Elire par les électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans, **un Avocat de District** pour la paroisse d'Orléans, **un Juge, un Greffier et un Connétable** pour chacune des Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Cours de Cité de la Nouvelle Orléans, **un Greffier pour la Cour Civile de District, un Greffier pour la Cour Criminelle de District, un Shérif Civil, un Shérif Criminel, un Coroner, un Enregistreur des Transferts de Propriétés et un Annotateur des Hypothèques**, tous pour le terme de quatre années.

4. Et attendu que l'Assemblée Générale, à sa dernière session régulière tenue en 1890, a adopté certains amendements à introduire dans la Constitution de cet Etat, lesquels, en vertu des dispositions de l'article 256 de ladite Constitution, doivent être soumis aux électeurs qualifiés pour être par eux approuvés ou rejetés. Attendu que ces amendements ont été indiqués clairement et pleinement dans une publication officielle du Secrétaire d'Etat, publiée dans chaque paroisse de cet Etat à laquelle il est référé et sont soumis aux électeurs qualifiés de cet Etat pour être par eux approuvés ou rejetés d'après le vote qu'ils donneront pour ou contre chacun des dits amendements séparément.

Recueillir le vote des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sur lesdits amendements proposés, comme suit :

Premier Amendement proposé.

BILL DU SÉNAT NO 110.

"Résolution conjointe proposant un amendement à la Constitution pourvoyant à la conversion de la dette capitalisée de la Ville de la Nouvelle-Orléans autre que les bons à prime, en bons de quatre pour cent pourvoyant à une taxe spéciale de un pour cent pour le paiement de la dette capitalisée de la ville, et exemptant les dits bons de quatre pour cent de toute taxe, et de plus autorisant ladite ville à assumer et payer telles réclamations non soldées du Conseil de Direction des Ecoles des dites ville et paroisse, qui seraient trouvées être équitablement dues par les dits bons, "approuvée le 8 juillet 1890."

Tous les électeurs votant à la dite élection pour le dit amendement, mettront sur leurs bulletins les mots : "Pour l'Amendement de la Dette de la Ville de la Nouvelle-Orléans" ; et tous les électeurs votant à la dite élection contre le dit amendement mettront sur leurs bulletins les mots "Contre l'Amendement de la Dette de la Ville de la Nouvelle-Orléans."

Second Amendement proposé.

"RÉSOLUTION CONJOINTE DE LA CHAMBRE No 21."

Proposant de soumettre aux électeurs de l'Etat un amendement à l'article deux cent vingt-neuf de la Constitution de 1879, relatif à l'Instruction Publique.

Tous électeurs qui désirent voter pour ledit amendement écriront ou imprimeront sur leurs bulletins les mots, "Pour l'amendement à l'Article 229 de la Constitution" ; et tous électeurs qui désireront voter contre ledit amendement écriront ou imprimeront sur leurs bulletins les mots, "Contre l'amendement à l'Article 229 de la Constitution."

Troisième Amendement proposé.

BILL DE LA CHAMBRE No 214.

"Un Acte pourvoyant à la soumission aux électeurs de l'Etat pour son adoption ou son rejet, un amendement de la Constitution de l'Etat en y insérant "un article sur les Levées, les Ecoles, les Charités, les Pensions, le Drainage, les Loteries et le Fonds Général."

Tous électeurs qui désireront voter pour le dit amendement, écriront ou imprimeront sur leurs bulletins les mots : "Pour l'amendement des Levées, des Ecoles, des Charités, des Pensions, du Drainage, des Loteries et du Fonds Général", et tous électeurs qui désireront voter à ladite élection contre le dit amendement, écriront ou imprimeront sur leurs bulletins les mots "Contre l'amendement des Levées, des Ecoles, des Charités, des Pensions, du Drainage, des Loteries et du Fonds Général."

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu, conformément à la loi No 58 de la session extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane,

Mardi, 19 avril, A. D. 1892,

(c'est à dire le mardi suivant le troisième lundi d'avril), de sept heures du matin à six heures de l'après-midi, dans la ville de la Nlle-Orléans et paroisse d'Orléans, à tels bureaux d'élection qu'établira le gouvernement municipal de la ville de la Nlle-Orléans, pour élire tous les officiers ci-dessus mentionnés, et pour recueillir le vote des électeurs de la dite ville et paroisse sur les amendements ci-dessus proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, lesquels ont été adoptés par un vote des deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de l'Etat à leur session régulière de 1890, et sont plus complètement énumérés dans la proclamation officielle qu'en a faite le secrétaire d'Etat et ont été dûment promulgués, ainsi que l'ordonne la Constitution.

CHAS W. DROWN.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et ex officio returning officer de la paroisse d'Orléans.

19 mars—au 19 avril

Pilules contre-stimulantes de RASORI.

Le célèbre remède italien

Ces pilules, dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance toxique.

Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation ; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, etc., et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système. Elles combattent admirablement la constipation, la dyspepsie, les fièvres bilieuses, la dyssenterie, les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la malaria, l'anémie, les coliques, la névralgie, les douleurs rhumatismales, la goutte, le manque d'appétit, l'indigestion, les maladies des reins, l'irritation cérébrale, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau dans toutes leurs variétés.

A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.

Prix : 50c. le flacon.

BOGEL DRUG CO., Limited

111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans. Seuls agents aux Etats-Unis.

14janv

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 25 juillet—

C. LAZARD & Cie

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.

24 o 90—1 an—dim mar ven

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. ... de dents artificielles.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue, PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1890.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

26 août—

Découvertes médicales.

L'état précaire de ma santé ne me permettant plus, depuis quelques années, d'exercer la médecine active, je consacre la majeure partie de mon temps à la découverte et à la préparation de médicaments spéciaux destinés à combattre nombre de maladies chroniques malheureusement trop communes. De temps en temps je parlerai de ces médicaments spéciaux dus à mes recherches constantes et consciencieuses ; j'en ferai connaître les effets en un langage simple, à la portée de tous les lecteurs. En attendant, je dirai ici quelques mots de ma découverte récente, réellement précieuse pour la grande majorité des familles : c'est la destruction radicale du plus dégoûtant et du plus tourmentant des insectes, la punaise...... et ses œufs. Mon **Punaisicide Liquide** est infaillible pour la destruction de cette vermine quand il est intelligemment employé—et sans lésinerie.

Voici le moment où va avoir lieu l'éclosion des œufs de la punaise. Il est important de prévenir cette éclosion et de réduire ces œufs en poussière partout où ils sont comme incrustés !

C'est au No 154, rue St Pierre, que l'on continuera à trouver mon **Bed Bug Killer**, ou Punaisicide, au prix de 75 sous la bouteille de 24 onces.

Toute explication nécessaire sera donnée.

26 fév—

Dr C. TESTUT.

Scientific American Agency for

PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York.

$250

Achèteront un PIANO NEUF à 7 1-3 OCTAVES chez

LOUIS GRUNEWALD & CIE, Limitée.

PIANOS ET ORGUES

LES PLUS BAS PRIX !

Conditions les plus avantageuses !

TOUS LES PRINCIPAUX PIANOS

Steinway, Pleyel, Chickering, Knabe, Sohmer, Behr, Mehlin, Fisher, Prase, Sheninger, Sterling, etc. Musique et Instruments de Musique, en gros et en détail. S'adresser à

L. GRUNEWALD & CIE, Limitée,

18 Baronne et 127 Canal,

24 janv—1 an Nlle-Orléans.

LE NOUVEAU

LOUISIANA JOCKEY CLUB.

MEETING D'HIVER.

Commençant samedi, 2 janvier,

Et continuera ensuite tous les mardis, jeudis et samedi.

Les courses commenceront à 2 heures précises

En cas de renvoi un drapeau sera hissé sur le Crescent Hall à 12:30 heures.

31 déc—31—1 2 1an—mar jeu sam

Pharmacie St-Cyr Fourcade

CANAL ET REMPARTS.

J. F. BELOU, Succ.

Dépôt de toutes Spécialités Françaises et Américaines. A vendre à prix réduits. Maison d'achat, Paris, 64, rue des Lombards. Téléphone 730.

Eau de Ninon de L'Enlos	$3 00
Crême " par boîte	1 50
Poudre " "	1 50

13sept—1 an Dim Mar Jeu

SOARDS'

1892—NEW ORLEANS

City Directory

Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Envoyez en chercher immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix	$6 00
Livre Bleu (2me édition)	2 00
Directory Commercial (forme pamphlet)	1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)	50

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus sera envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.

L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.

9 mars 1 2

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités de femmes. A vendre dans toutes les pharmacies

Prix : $1 par bouteille

DR PEREZ, Bureau 223 rue du Canal vis-à-vis le Dépôt du Fort Espagnol

12 déc 91—1 an

Avis.

Le Dr C. Testut prévient les personnes que cela peut intéresser qu'on ne trouvera que chez lui, rue St-Pierre, No 154, près Remparts, son Punaisicide Liquide—Bed Bug Killer—dont Bons Successeurs. Toutes ses Spécialités portent sa propre signature. 12 sept—

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.

14 déc 91—1an

JAPANESE PILE CURE

Cure assurée d'hémorroïdes sous toutes formes—Externes, internes sèches ou saignantes, rebelles, chroniques, récentes ou héréditaires. Ce remède n'a jamais failli que l'on sache. $1.00 la boîte, 6 boîtes pour $5.00, envoi par la malle tous frais payés sur le reçu du prix de la commande. Une garantie écrite donnée à toute personne achetant 6 boîtes à la fois, permettant le remboursement des $5 en cas de non guérison. Garantie fournie par Thomas F. Moore, Droguiste, seul agent, rue du Canal, 21, Nouvelle-Orléans, Lne. Echantillons distribués gratuitement.

22avril—1an

LEON QUEYROUZE & CO

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS.

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

32 RUE TCHOUPITOULAS.

Bogel Drug Co., LIMITED,

RUE DU CANAL 111,

Chimistes Pharmaciens.

—Importateurs et marchands de—

Drogues pure, Médicaments de choix, Produits chimiques de première qualité,

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE FINS.

☞ Prescriptions de médecins remplies avec les plus grands soins et la plus scrupuleuse exactitude à des prix modérés.

☞ Dépôt d'eaux minérales des sources Tate, Epsom et Bartlette.

☞ Ordres de la campagne sollicités.

BOGEL DRUG Co., Limited, RUE DU CANAL, 111.

Laboratoire, rue de Chartres, 67.

31déc—

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 2 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

J. TUYES, Président.

EDW. J. BOBET, Vice Président.

J. WALLACE JOHNSON, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

Edw. J. Bobet,	Jules Tuyès.
Jules Andrieu,	E. J. Deniarest,
E. Gally,	J. P. N. Baquié,
J. W. Hincks,	Gus. Pitot,
Hypolite Laroussini,	L. Soards,
Henry Denis,	H. L. Taylor.

17 mars—6m

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Banque Nationale Germania

A la Nouvelle-Orléans,

En l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires, le 1er mars 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,229,072 16
Surtirages garantis et non garantis		[illegible]
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		17,920 00
Actions, sécurités, etc		50,000 00
Dû par des agents de réserve approuvés		50,971 34
Dû par d'autres banques nationales		19,576 20
Dû par des banques d'Etat et banquiers		7,350 37
Maison de banque, meubles et installations		1,861 80
Dépenses courantes et taxes payées		115,000 00
Echanges pour le Clearing House	$62,114 35	6,923 43
Billets sur d'autres banques	9,117 00	
Papier courant fractionnel nickels et cents	342 13	
Espèces	80,808 00	
Billets legal tender	312,671 00	475,052 78
Fonds de rédemption avec le Trésorier des Etats Unis, 5 pour cent de circulation		2,250 00
Total		$1,976,163 96

PASSIF.

Capital payé		$200,000 00
Fonds de surplus		200,000 00
Profits non divisés		52,344 66
Billets de banques nationales en circulation		40,745 00
Dividendes non payés		1,320 00
Dépôts individuels sujet à chèques	$1,203,772 57	
Certificats de demande de dépôt	6 200 50	
Chèques certifiés	37,927 45	
Chèques de caissier en circulation	960 00	1,302,885 52
Dû à d'autres banques nationales		13,996 58
Dû à des banques et banquiers d'Etat		2,112 20
Bills payables		60,000 00
Total		$1,976,163 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.

Je, JOSEPH L. BERCIER, caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai, au mieux de ma connaissance et croyance.

J. L. BERCIER, Caissier.

Signé et assermenté pardevant moi, ce 5me jour de mars 1892. BENJAMIN ORY, Notaire.

Correct—Attesté : THOS. DAY. MAX SCHWABACHER, HY. ABRAHAM, Directeurs.

6 mars—1f

Rue St-Pierre, Numéro 154, près Remparts.

PUNAISICIDE LIQUIDE PERFECTIONNÉ

[The only Bed-Bug Killer.]

De la rue Orléans, No 49, le Dr Testut a transporté son domicile rue St Pierre, No 154, près Remparts ; il en donne avis au public et annonce, en même temps, qu'il a modifié son mode de préparation de l'punaisicide liquide de manière à le rendre plus efficace ; la tache plus et les bois ne sont plus tachés. Il suffit de quelques gouttes dans les jointures où les punaises ont l'habitude de faire leur nid, pour les détruire. De plus, les bois de lit, bien lavés, restent pendant longtemps à l'abri de toute vermine.

Il y a en vente deux sortes de bouteilles : la *Bordelaise*, 24 onces, au prix de 75 cents—et le *Litre*, 32 onces, au prix de $1.

Les explications nécessaires sont données clairement et consciencieusement aux acheteurs.

19 juin—